

aménagement hydroélectrique de Lavey: une optimisation permettra d'augmenter sa production de 75 GWh dès 2015

L'aménagement hydroélectrique de Lavey fait l'objet d'un projet d'augmentation de sa production d'électricité (projet Lavey+), accompagné de modifications du barrage et de la création d'une passe à poissons. Ces travaux seront réalisés dans l'esprit de la loi fédérale sur l'énergie – qui pose des objectifs d'augmentation de la production hydraulique – et dans la perspective du renouvellement de la concession, qui arrivera à échéance en 2030. Une délégation des Conseils d'Etat vaudois et valaisan a pris connaissance de ce projet avec intérêt lors d'une présentation effectuée le 6 octobre, et s'est engagée à le soutenir.

La loi fédérale sur l'énergie (LEne) fixe, entre autres, des objectifs d'augmentation de la production des centrales hydrauliques suisses (art. 1, al. 4). Une partie importante sera obtenue par l'optimisation des ouvrages existants, dont fait partie l'aménagement de Lavey. La centrale de Lavey, mise en service en 1950, produit près de 400 GWh par année et couvre environ 30% du portefeuille d'approvisionnement électrique des SIL. L'augmentation prévue par le projet Lavey+, de 75 GWh/an, contribuera à l'objectif fédéral à hauteur de 3,75%.

Pour réaliser ce projet, la Municipalité de Lausanne propose, dans un préavis au Conseil communal, d'engager des études d'un montant de 6,15 millions de francs. L'augmentation de la production d'électricité sera réalisée par réduction des pertes de charge en créant une seconde galerie d'amenée d'eau et par le turbinage en hiver des volumes d'eau dus à la remise en service, en amont, de l'aménagement de Cleuson Dixence. Un quatrième groupe turboalternateur sera réalisé dans la centrale souterraine. Parallèlement, le mur guide-eau du barrage sera prolongé pour améliorer le transit des sédiments – et ainsi éviter son ensablement –, protéger les prises d'eau contre le charriage et répondre aux critères fixés dans le cadre de la troisième correction du Rhône en matière d'évacuation des crues. Enfin, comme mesure de compensation écologique à l'activité de Lavey et de Cleuson Dixence, une passe à poissons en rivière artificielle sera réalisée pour le franchissement de la chute d'environ 8 mètres entre l'aval et l'amont du barrage. La réalisation des trois projets est estimée, à ce jour, à 193 millions de francs.

L'aménagement de Lavey est au bénéfice d'une concession qui arrive à échéance en décembre 2030. Cette concession est attribuée à 42% par le Canton de Vaud et à 58% par le Canton de Valais. Le Canton de Vaud est entré en matière sur le renouvellement de la concession vaudoise au bénéfice de la Ville de Lausanne. Celle-ci entame des négociations avec les autorités valaisannes, pour les aspects juridiques et énergétiques qui ont trait à la concession valaisanne et à son devenir.

Les études ne seront réalisées que lorsque la Ville aura obtenu des garanties suffisantes sur l'avenir de l'ensemble de l'ouvrage en 2031. Pour ne pas ralentir le projet, le Conseil communal est sollicité, parallèlement aux négociations en cours avec les autorités concédantes.

Les services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, tél. 021 315 82 00

- Jean-Marie Rouiller, chef du service du développement stratégique, tél. 021 315 82 10

Le préavis n° 2009-51 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 8 octobre 2009



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch